

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

SIMPLIFICATION TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - (N° 3855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD60

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 1

Supprimer la division et l'intitulé du titre unique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.